

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DNCG COMPTES DES CLUBS PROFESSIONNELS

SAISON 2009/2010

DNCG
Commission de Contrôle
des Clubs Professionnels



LIGUE 1



LIGUE 2



COUPE DE
LA LIGUE

UNE SAISON DE FOOTBALL

Chiffres clé 2009/2010 : comptes cumulés Ligue 1 et Ligue 2*

Données en millions d'euros	2009/2010	2008/2009
Produits hors mutations	1 272	1 276
Résultat d'exploitation	- 345	- 308
Mutations	153	258
Perte nette	- 130	- 34
Déficit avant abandons de comptes courants d'actionnaires	- 176	- 49

Coefficient Masse salariale / produits d'exploitation	74 %	71 %
-------------------------------------------------------	------	------

Capitaux propres et comptes courants d'actionnaires	332	361
Trésorerie nette de l'endettement	25	88

* périmètre réglementaire

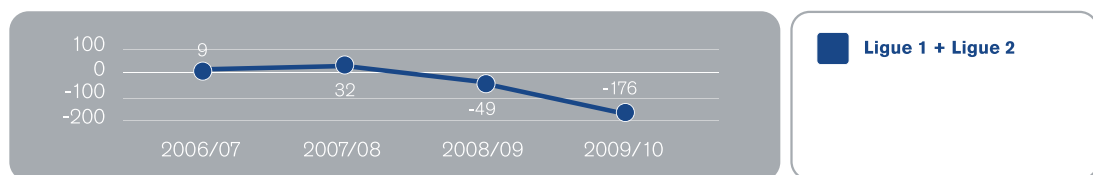
2009/2010 : UN RÉSUMÉ DES GRANDS ÉQUILIBRES

1. Des déficits importants dans une période de profonds changements dans l'univers du football

Comptes de résultats Ligue 1 + Ligue 2

Exercice 2009/2010 (M€)	L1	L2	L1 + L2
Produits d'exploitation	1 072	200	1 272
Résultat d'exploitation	- 276	- 69	- 345
Résultat sur mutations	125	28	153
Résultat net	- 114	- 16	- 130
Résultats avant abandons de C/C	- 139	- 37	- 176

Résultats avant abandons de C/C Ligue 1 + Ligue 2



Une perte avant abandons de comptes courants de - 176 M€ en 2009/2010 par rapport à - 49 M€ en 2008/2009, soit un écart défavorable de 127 M€ :

- Une perte qui touche la majorité des clubs : 29 clubs sur 40 sont déficitaires (36 au niveau exploitation hors mutations), 8 juste à l'équilibre et 3 en profit.
- Une Ligue 1 dont le résultat avant abandons de comptes courants se dégrade (-139 M€ contre - 25 M€ en 2008/2009), et particulièrement les clubs à gros budget (groupe 1 (défini au paragraphe 2.2.8)) avec une faible augmentation de leurs recettes hors mutations (22 M€) mais par contre une forte augmentation de leurs frais d'exploitation (80 M€), partiellement compensée par une amélioration des performances des autres clubs de Ligue 1 (18 M€). Au total, la Ligue 1 détériore son résultat avant mutations de 40 M€ alors que la Ligue 2 le stabilise. Les profits sur mutations diminuent de 100 M€.

Au final, la perte nette est de 130 M€ et doit être appréciée en valeur absolue mais aussi au regard des résultats des autres grands championnats européens dont la perte cumulée d'après les données de l'UEFA se situe autour de 1,2 milliards d'euros (d'après ce même rapport, 56 % des clubs européens sont en perte). Elle arrive par ailleurs à un moment où les clubs doivent faire face à un marché des transferts en net repli, où ils investissent pour optimiser leurs ressources stables (recettes stades notamment) et en période de renouvellement des droits audiovisuels.

2. Un modèle économique qui semble atteindre ses limites

Comparatif entre taux de progression des produits d'exploitation et celui des salaires chargés

L1 + L2	09/10	08/09	07/08	06/07	05/06
Produits d'exploitation	0 %	5 %	3 %	7 %	16 %
Salaires chargés	5 %	5 %	12 %	15 %	42 %
Ratio salaires/prod. exploitation	74 %	71 %	71 %	65 %	61 %

Du fait d'un écart annuel important entre taux de croissance des salaires et taux de croissance des produits d'exploitation, le ratio salaires/produits est de 74 % en France contre 71 % l'an dernier, qu'il faut comparer à une moyenne 2008/2009 UEFA de 65 %.

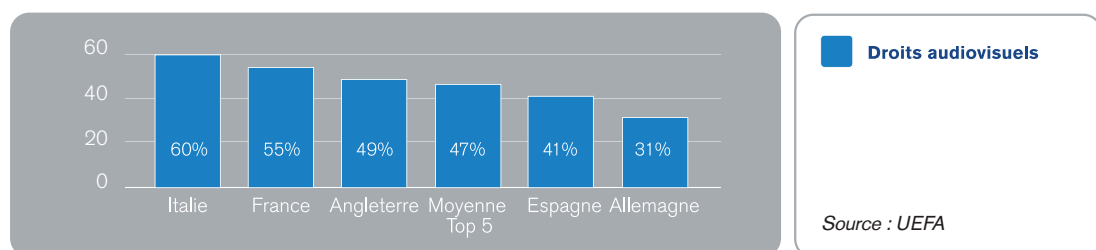
La hausse du coefficient des salaires chargés (71 % à 74 %) est due exclusivement au groupe 1 de la Ligue 1 dont le coefficient passe de 58 % à 67 %. Dans le même temps, le coefficient des autres groupes est stable à un niveau élevé de 80%.

Recettes sur mutations en M€/comparaison budget initial-révisé-estimé-réalisé

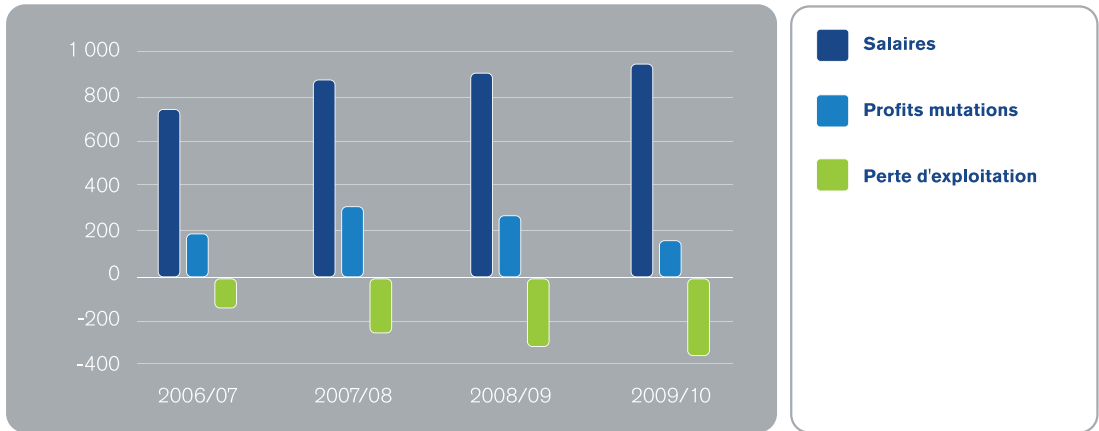
L1 + L2	10/11	09/10	08/09
Budget initial (15 mai N)	172	180	203
Révisé (15 novembre N)	270	235	309
Estimé (15 mai N+1)		263	252
Réel (30 septembre N+1)		145	153

Des recettes sur mutations rendues aléatoires par un marché des transferts de plus en plus difficile, entraînant un écart important entre l'estimé et le réel.

Part des droits audiovisuels dans le total produits hors transferts

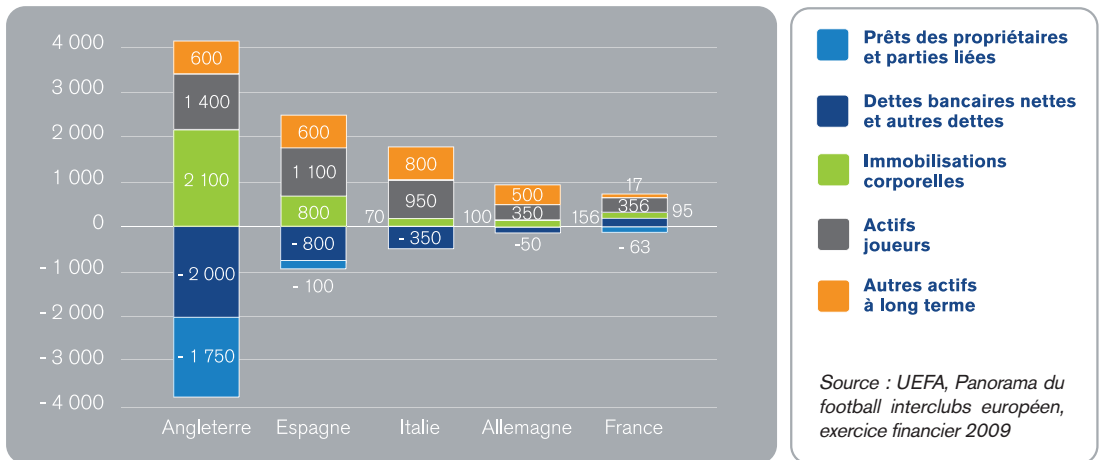


Evolution de la masse salariale et de la perte d'exploitation sur 4 ans



Un modèle économique qui ne peut trouver son équilibre qu'avec un minimum de profits sur mutations (par nature aléatoires) ou grâce à une augmentation des recettes stables (jours de matches) ou à une diminution de la masse salariale.

Structure de bilan estimée pour 2009 dans le top 5 européen (en M€)



L'endettement net des clubs de Ligue 1 est positif contrairement aux autres grands championnats européens. Une partie de cet écart s'explique par les investissements stades réalisés par certains clubs européens.

3. La DNCG confrontée à une visibilité budgétaire perfectible

Comparaison Réel-Budget

L1 + L2 (M€)	Budget 09/10	Réel 09/10	Révisé 10/11
Produits d'exploitation	1117	1272	1207
Salaires	798	947	903
Résultat d'exploitation	- 212	- 345	-280
Profit sur mutations	183	153	269
Pertes nettes	- 31	- 130	-16
Pertes hors abandons de C/C	- 31	- 176	-18

Comparaison entre le budget (base 100) et le réel

Réel n / Budget n	07/08	08/09	09/10
Salaires	125	117	119
Pertes d'exploitation	257	144	162
Perte nette		x 5,1	x 5,6
Profit net	73		

La comparaison entre le budget initial et le réel traduit les difficultés pour les clubs de maîtriser leurs prévisions en raison des aléas existant notamment sur le marché des transferts. Pour rappel, le budget initial est celui qui sert de base aux décisions d'admission dans les compétitions.

4. Des bilans fortement impactés par les mutations et une majorité de clubs dépendant, au plan des fonds propres et de la trésorerie, de leurs actionnaires

Éléments du bilan des clubs au 30 juin 2010

M€	30/06/10	30/06/09	Variations
Immobilisations incorporelles (joueurs)	366	354	+ 12
Trésorerie nette	25	88	- 63
A recevoir clubs	150	188	- 38
A payer clubs	159	152	+ 7
Capitaux propres et comptes courants	332	361	- 29

Le bilan est fortement impacté par les mutations (50 % du total de l'actif) alors que le marché des transferts est déflationniste.

Tableau de variations des capitaux propres et comptes courants (C/C)

Exercice 2009/2010 (M€)	L1	L2	L1 + L2	C/C act	Total
Solde ouverture	266	33	299	63	362
Résultat de l'exercice	- 114	- 16	- 130	- 46	- 176
Ecart de périmètre	- 16	+ 8	- 8	0	- 8
Apports des actionnaires	+ 53	+ 9	+ 62	+ 98	+ 160
Solde clôture	189	34	223	115	338

Les capitaux propres et les comptes courants d'actionnaires permettent de couvrir les actifs incorporels joueurs mais sont à ce jour insuffisants pour financer de nouveaux projets d'infrastructures.

Tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 juin 2010

M€	2009/2010	2008/2009
Capacité d'autofinancement	- 98	- 75
Variations du BFR	- 82	- 46
S/T Flux liés à l'activité	- 180	- 121
Flux liés aux investissements	- 42	- 14
Flux liés au financement	167	109
Mouvement de cash	- 55	- 26

L'activité et les investissements de l'exercice ont consommé 222 millions d'euros (180+42) de trésorerie contre 135 millions (121+14) la saison précédente. Ces financements ont été assurés par une diminution de la trésorerie disponible (-55 millions) et pour la plus grande partie par les actionnaires qui ont pleinement joué leur rôle.

5. Comptes en périmètre élargi

Le périmètre élargi comprend certaines activités liées au football, logées dans des holdings en amont des SASP (2 clubs sont concernés).

M€ / Périmètre	Elargi	Règlementaire
Résultat net	- 125	- 131
Abandons de créances	- 46	- 46
Résultat avant abandon de C/C	- 171	- 177
Capitaux propres	315	221
C/C actionnaires	79	115
Capitaux propres et C/C	394	336
Trésorerie	176	133

La différence principale entre les deux périmètres se situe au niveau des capitaux propres et comptes courants (+58 M€) et au niveau de la trésorerie (43 M€).

En résumé, les clubs de football font face à une situation de crise qui risque de durer. Dans le cadre de sa mission, la DNCG doit aider les clubs à passer cette période difficile pour leur permettre de retrouver la voie des profits.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission de Contrôle des Clubs Professionnels est composée comme suit :

Cinq membres désignés par la FFF

Bernard BAILLOUX
Jean BASSERES
Sabine FOUCHER
Jean-Claude GRAND
Joseph PARE

Cinq membres désignés par la LFP

Claude ARCHAMBAULT
Grégory LE FOULER
Jacques LAGNIER
Richard OLIVIER
Alain ROZEC

Deux membres désignés par l'UCPF

Michel BERARD
Maxime PETIET

Deux membres désignés par l'UNFP

Jean-Marc MICKELER
Denis PROVOST

Deux membres désignés par l'UNECATEF

Laurent PATE
Pascal REYBARD

Deux membres désignés par le SNAAF

Alain BELSOEUR
Henri CAMOUS

**Un représentant du Conseil Fédéral
(sans voix délibérative)**

Jacques THEBAULT

**Un représentant du CA de la LFP
(sans voix délibérative)**

Gilbert PITHIoud

**Expert auprès de la Commission
(sans voix délibérative)**

Roger BARRABES

Une équipe de permanents assure le soutien administratif et technique de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels

Cécile HUET
Fabien PUAUX
Yann DUCLOS
Mickael MORIN

Bureau de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels

Président

Richard OLIVIER

Vice-président

Alain ROZEC

Secrétaire Général

Jacques LAGNIER

Secrétaire Général adjoint

Alain BELSOEUR

Les membres de la DNCG sont principalement des experts du chiffre et du droit.

SOMMAIRE





01

COMPTE-RENDU
D'ACTIVITÉ DE LA
COMMISSION

02

LES COMPTES
DES CLUBS
PROFESSIONNELS

03

ANNEXES

12

34

92